

# LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE RELAIS



- Le référentiel **Eco accueil petite enfance Relais** a été créé en **2022** spécifiquement pour les Relais Petite Enfance. Ce référentiel est largement inspiré du **référentiel Ecolo crèche**, fondé dès 2009 avec l'appui du Commissariat Général au Développement Durable, de l'ADEME<sup>1</sup>, de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de fédérations nationales du monde de la petite enfance (FNEJE, ACEPP, FNAPPE, ...).
- Ces référentiels sont améliorés régulièrement par le **Comité stratégique Label Vie**, lui-même constitué de l'ACEPP<sup>2</sup>, l'AMF<sup>3</sup>, l'ANPDE<sup>4</sup>, la CNAF<sup>5</sup>, la DGCS<sup>6</sup>, ELISFA<sup>7</sup>, la FFEC<sup>8</sup>, la FNAPPE<sup>9</sup>, la FNEJE<sup>10</sup>, la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'UFNAFAAM<sup>11</sup>, l'UNAF<sup>12</sup> et de professionnels engagés dans la démarche...

1. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

2. Association des collectifs enfants parents professionnels

3. Association des Maires de France

4. Association Nationale des Puéricultrices.eurs Diplômé.es et des Etudiants

5. Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

6. Direction générale de Cohésion Sociale

7. Syndicat Employeur du Lien Social et Familial

8. Fédération Française des Entreprises de Crèches

9. Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance

10. Fédération des Educateurs de Jeunes Enfants

11. Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

12. Union Nationale des Associations Familiales

# SOMMAIRE

## 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE RELAIS

- **Un système de management environnemental**
- **Une démarche de transformation 360°**

## 2. LA LABELLISATION

- **Les grandes phases du processus de labellisation**
- **Zoom sur le diagnostic**
- **Les critères de labellisation**

# 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE RELAIS

## Un système de management environnemental

Eco accueil petite enfance Relais permet aux Relais Petite Enfance :

- ◆ D'identifier et de maîtriser **l'impact environnemental et social** de leurs activités et **d'améliorer leur performance environnementale et sociale**.
- ◆ De **s'engager facilement** dans une démarche qualité accessible d'**amélioration continue**.
- ◆ De choisir et définir leurs objectifs propres, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints.
- ◆ D'améliorer la **qualité de vie des enfants et des professionnels** au sein de leur établissement
- ◆ D'engager **collectivement** tous les acteurs de l'établissement dans **un projet innovant et fédérateur**.

Une expertise unique de l'écosystème Petite Enfance, les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et un engagement de longue date dans l'écologie pratique ont permis à l'association Label Vie de construire et soutenir un référentiel pragmatique.

Il a été imaginé pour toute structure, dans le respect de l'accueil et du travail auprès des enfants et des professionnels.

### RECONNAISSANCE ET PROGRÈS CONTINU

Le label Eco accueil petite enfance Relais® récompense le travail des professionnels (animateurs et assistant.e.s maternel.le.s) dans une perspective **d'amélioration continue**. C'est un projet **collectif**, fédérateur qui implique **tous les acteurs du RPE : l'équipe, les assistant.e.s maternel.le.s, les enfants, les parents, les partenaires**.

Intégrer la démarche c'est aussi bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer un **réseau national** actif et solidaire.

# 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE RELAIS

## Une démarche de transformation 360°

La démarche Label Vie s'inscrit dans la **bienveillance** qui permet **une totale liberté de choix** dans les thèmes d'actions par l'établissement engagé :

### 10 thèmes environnementaux

- ◆ ALIMENTATION 
- ◆ BÂTIMENT 
- ◆ ACTIVITÉS & JEUX 
- ◆ ENTRETIEN DES LOCAUX 
- ◆ DÉCHETS 
- ◆ HYGIÈNE 
- ◆ ENERGIES 
- ◆ EAU 
- ◆ BUREAU 
- ◆ JARDIN & BIODIVERSITÉ 

### 8 thèmes sociaux

- ◆ ACCUEIL 
- ◆ PROJET ÉDUCATIF 
- ◆ FAMILLES 
- ◆ ÉQUIPE 
- ◆ ASSISTANT.ES MATERNELLES 
- ◆ BIEN-ÊTRE & SANTÉ 
- ◆ PARTENARIATS 
- ◆ ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE 

Grâce à sa grande transversalité, la démarche Label Vie génère **des bénéfices multiples et pour tout l'écosystème des EAJE** (enfants, professionnels, parents et partenaires).

Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gaspillage alimentaire, moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé préservée pour tous, et même la disparition de certaines maladies respiratoires.

## 2. LA LABELLISATION

### Les grandes phases du processus de labellisation



#### Concernant la labellisation :

- Chaque dossier est remis de manière anonyme et étudié par **le Comité de labellisation Label Vie**.
- Lorsqu'un établissement est labellisé, c'est pour une période de **3 ans renouvelable** (à l'exception des structures en création : labellisation pour 1 an)

## 2. LA LABELLISATION

### Zoom sur le diagnostic

#### LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic permet de rendre compte des pratiques de l'établissement. Il est construit autour de 450 questions évaluées quant à leurs impacts environnementaux, sociaux et quant à leur faisabilité.

Le diagnostic intermédiaire, réalisé avant l'éventuelle labellisation, est comparé au diagnostic initial afin de mesurer le niveau des progrès mis en place par l'établissement.

Les impacts des pratiques sont définis selon l'échelle ci-dessous :



## 2. LA LABELLISATION

### Les critères

#### LES CRITÈRES DE LABELLISATION - RELAIS PETITE ENFANCE EN FONCTIONNEMENT

- ◆ L'établissement engagé devra **réaliser le diagnostic initial**, puis au bout d'un an minimum et 3 ans maximum, **le diagnostic intermédiaire**.
- ◆ Tous les ans, l'établissement engagé devra répondre au **diagnostic annuel**, plus court.
- ◆ **Engager tous les membres de son équipe** et leur donner les moyens de faire évoluer leurs pratiques
- ◆ Se donner **les moyens d'engager les assistant.es maternel.les dans une démarche d'amélioration de leurs impacts environnementaux et sociaux** et pouvoir le justifier
- ◆ Prouver la mise en œuvre d'**un plan d'actions et de nouvelles pratiques** améliorant les impacts environnementaux et sociaux de l'établissement
- ◆ **Mettre en place des progrès a minima dans 3 des 10 thèmes environnementaux** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ **Mettre en place des progrès sur l'ensemble des thématiques sociales** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ Inscrire la démarche **Eco accueil petite enfance Relais** dans le **projet de fonctionnement** et y **intégrer tous les membres du RPE** : professionnels (du RPE et assistant.e.s maternel.le.s), parents.

**Au bout de la période de 3 ans, le label peut être renouvelé**, selon les critères suivants :

- ◆ **Maintenir les progrès engagés et initier de nouveaux progrès**, à minima dans **3 des 5 thématiques** considérées comme prioritaires pour le bien-être des enfants et des professionnels : **Entretien des locaux, Jardin & biodiversité, Alimentation, Déchets, Bâtiment** et sur l'ensemble des thématiques sociales
- ◆ **Redoubler d'engagement et savoir rayonner autour de soi** en impliquant les parties prenantes, en particulier les assistantes maternelles et aussi les familles, communes, partenaires, équipes...
- ◆ Permettre à son équipe de participer au **comité de labellisation**

## 2. LA LABELLISATION

### Les critères

#### LES CRITÈRES DE LABELLISATION - RELAIS PETITE ENFANCE EN CREATION

Le gestionnaire doit :

- ◆ En amont de l'ouverture de l'établissement :
  - ◆ Transmettre à l'association Label Vie tous les éléments nécessaires à l'étude du projet de l'établissement en création
  - ◆ Faire évoluer le projet vers un projet éco-responsable et en faire la preuve
  - ◆ Finaliser le projet avec le plus possible d'améliorations éco-responsables
  - ◆ Réaliser un diagnostic complet de la crèche et faire réaliser un audit par un.e auditeur.ice Label Vie
- ◆ Après ouverture, engager tous les membres de l'équipe dans une démarche de labellisation en fonctionnement (*voir [les critères de labellisation pour les crèches en fonctionnement](#)*)



### ***Mentions légales***

#### ***Référentiel Association Label Vie – version janvier 2025***

*Ce référentiel est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de l'Association Label Vie.  
Toute reproduction intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, non autorisé par Label Vie ou ses ayants droit est interdite.*